

UN RENSEIGNEMENT ? UNE INSCRIPTION ?

- ▶ N'hésitez pas à nous contacter en téléphonant au **0508 41 15 00** ou en écrivant à service.social@secuspm.com pour poser vos questions
- ▶ Notre service de Médiation est assuré par un(e) médiateur/trice d'Espace Médiation en mission sur l'archipel :



Espace médiation

Médiation Familiale

06 59 36 05 10

contact : espace.mediation.spm975@gmail.com
site : www.espace-mediation.com



Caisse de
PRÉVOYANCE SOCIALE
Saint-Pierre et Miquelon

Service Action Sociale

«Au Coin d'la rue»

1 rue Amiral Muselier • BP 4220
97500 Saint-Pierre et Miquelon

www.secuspm.com



Caisse de
PRÉVOYANCE SOCIALE
Saint-Pierre et Miquelon



« Quand c'est son tour de garde, je ne récupère jamais les affaires scolaires »

« Je n'ai jamais perçu de pension alimentaire »

« C'est notre enfant de 6 ans qui fait l'intermédiaire entre nous »

Médiation familiale
à destination des parents
séparés

«La médiation familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial, [... permettant de favoriser la communication des personnes en situation de rupture ou de séparation, et de faciliter] la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution.» *

POUR QUI ?

Pour tous les membres de la famille :

Parents séparés

trouvez une entente «sur-mesure».

Familles en difficulté de communication

grands-parents, parents, enfants, petits-enfants, renouez le dialogue.

Personnes âgées ou dépendantes

parvenez à trouver de solutions justes et équitables.

Adolescents, jeunes majeurs

en conflit, en rupture de liens avec votre famille, renouez le dialogue.

AVEC QUI ?

Le médiateur familial est un professionnel diplômé d'état, spécialisé dans la gestion des conflits et des crises familiales. Il est soumis à des principes déontologiques tels que la confidentialité et l'impartialité.

COMMENT ?

Lors d'entretiens confidentiels dont la fréquence et la durée sont fixées avec le médiateur.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL ?

L'entretien d'information sur la médiation familiale est gratuit. Ensuite, votre participation sera calculée selon vos revenus. Les entretiens sont payés à la séance.

Tarif spécifique pour les médiations parents-adolescents.

* Définition adoptée par le Conseil National Consultatif de la médiation Familiale, en 2002.



**Parents séparés,
trouvez une entente
«sur-mesure»****

*** entente « sur-mesure » en médiation, c'est celle qui se révèle juste, viable et satisfaisante pour les parents, pour les enfants et l'ensemble de la famille.*

Pourquoi ?

- pour dépasser le conflit, le comprendre et reprendre un dialogue,
- pour exercer vos responsabilités parentales en trouvant des accords qui conviennent à chacun,
- pour favoriser des décisions communes de la vie quotidienne concernant vos enfants (organisation de leur résidence, scolarité, loisirs, religion, santé...),
- pour envisager la participation financière de chaque parent à l'éducation des enfants et la répartition de vos biens,

À quel moment ?

- vous avez pris la décision de vous séparer,
- vous êtes séparés ou en cours de séparation,
- vous êtes déjà divorcés ou séparés et les décisions prises ne correspondent plus à la situation actuelle.

Nouveau !

L'entretien d'information est maintenant disponible par téléphone directement avec le professionnel.